



Monsieur Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

14 avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP

Montreuil, le 31 mars 2020

Nos ref. : 015.20 MS/kc

Objet : Interpellation

Monsieur le ministre des solidarités et de la santé,

La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale, la Fédération des Organismes Sociaux et la Fédération des Services Publics CGT vous interpellent sur la situation du secteur de l'aide, de l'accompagnement, des soins à domicile et des établissements pour personnes âgées.

La crise sanitaire que traverse notre nation touche particulièrement les personnes fragiles et âgées, tant à domicile qu'au sein des établissements qui les prennent en charge.

A ce jour, les mesures de protection indispensables sont pratiquement inexistantes ou nettement insuffisantes, mettant en difficulté notamment les intervenant.e.s à domicile pour assurer leurs missions en toute sécurité.

Les personnes âgées en perte d'autonomie, handicapées ou atteintes de pathologies lourdes, nécessitent un accompagnement digne et personnalisé, mais aussi des soins qui permettent d'éviter ou d'écourter un séjour hospitalier. Il est important de les assister dans leur vie quotidienne, au sein de leur cadre et lieu de vie, en bénéficiant des soins médicaux et para médicaux, habituellement dispensés en structure hospitalière, sous la responsabilité du médecin traitant et prise en charge primordiale en ce temps de catastrophe sanitaire.

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) qui permettent le maintien à domicile des personnes et les différents services d'hospitalisation à domicile (HAD), ainsi que l'accompagnement des équipes spécialisées Alzheimer (ESA), dispensent des soins de qualité de nature technique, relationnel et éducative, ainsi que les établissements pour personnes âgées, et les professionnel.le.s

qui exercent dans ces secteurs d'activités, nous signalent qu'ils ne peuvent assurer leur mission en toute sécurité.

En effet, elles et ils manquent cruellement de moyens, de matériels de protection tels que : masques, gel, blouses, gants... ceci pour eux-même et les personnes qu'ils accompagnent.

Nous vous rappelons que, dans le contexte de pandémie du COVID 19, cela doit être une priorité et une obligation des employeurs et de l'Etat de fournir à ces personnels et aux usagers de ces services et établissements des moyens de protection nécessaires pour ne pas les mettre en danger face au risque d'exposition du Covid 19.

Les professionnel.le.s, dans ces conditions, se demandent légitimement comment elles et ils vont pouvoir continuer à exercer les prochaines semaines avec ces manques de moyens de protection et de barrage, essentiels contre la pandémie ?

Les mesures de confinement à domicile de la population et notamment des personnes âgées, plus vulnérable,s posent la question de leur réelle protection face aux risques encourus et la question de l'accès au dépistage pour le plus grand nombre de nos concitoyens se pose. A ce jour, le gouvernement a opté pour ne pas effectuer de dépistage de masse, suscitant l'inquiétude de la population et notamment des personnes les plus vulnérables, qui se sentent abandonnées, voir sacrifiées, laissant ainsi les professionnel.le.s dans le désarroi, ne pouvant répondre à leur exigence.

Les politiques d'austérité menées par les différents gouvernements successifs et par votre gouvernement en matière de Santé et de Protection Sociale ont généré des carences en matière de prise en charge qui, en ce temps de crise malheureusement, s'accroissent au regard des constats sur le terrain. Cela démontre que les questions de santé publique en cas de catastrophe sanitaire pour constituer les moyens de protections nécessaires de stocks préventifs, ainsi que l'augmentation des capacités d'accueil, d'accompagnement et de soins n'ont pas été anticipées de manière prioritaire par l'Etat et les employeurs pour des raisons essentiellement économiques.

Il faut maintenant rompre avec cette logique et obtenir la réelle mise à disposition massive d'accueil, d'accompagnement, de soins et notamment pour les personnes âgées les plus vulnérables ainsi que des tests et du matériel de protection pour toute la population. Les priorités industrielles dans notre pays en ce temps de crise doivent être claires et les entreprises concernées réquisitionnées pour produire le matériel nécessaire.

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : sg@sante.cgt.fr

Tant que la disponibilité des masques et du matériel de protection ne couvre pas l'ensemble de nos professionnel.le.s, il y a risque de ce fait d'une exposition et d'une contamination de celles et ceux-ci ainsi que pour les personnes fragiles et âgées dont elles et ils ont la charge.

Nous vous le répétons, les professionnel.le.s de santé et de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile, des établissements pour personnes âgées du sanitaire, médico-social et social, privé et public, considérés comme prioritaires doivent urgemment accéder et obtenir ce matériel de protection, car malgré les différentes annonces de votre part et du gouvernement, cela n'est pas encore le cas pour toutes et tous.

La situation n'est pas meilleure dans les établissements qui accueillent des personnes dépendantes comme les EHPAD et les établissements spécialisés pour personnes âgées, et le taux de morbidité de ces derniers jours l'atteste.

Dans ce contexte, nous réaffirmons et exigeons, toujours et encore, la mise en place immédiate de moyens de protection, de moyens humains, de soins adaptés pour les personnes âgées à domicile ainsi que dans les établissements pour les personnes âgées pour sauver des vies humaines.

Nous vous remercierons d'avance de l'attention que vous porterez, monsieur le ministre, à notre alerte, pour en retour nous informer de manière exhaustive des mesures prises ce jour de votre part et de la part des employeurs dans les établissements ainsi que les services concernés afin d'informer les professionnel.le.s ainsi que les personnes âgées, de votre réponse.

Dans l'attente, monsieur le ministre, recevez nos salutations syndicales.

Mireille STIVALA
Secrétaire Générale
Fédération de la Santé
Et de l'Action Sociale CGT

Denis LALYS
Secrétaire Général
Fédération Nationale des Personnels
des Organismes Sociaux CGT

Natacha POMMET
Secrétaire Générale
Fédération des Services
Publics CGT

